

VEIGY-FONCENEX

PORTE DE FRANCE

Arrêté du Maire

Arrêté permanent

Portant délégation de fonction et de signature de la 7^{ème} adjointe au Maire

Le Maire de la Commune de Veigy-Foncenex (Haute-Savoie),

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL_2026_020 en date du 21 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints,

Vu la délibération DEL_2026_021 en date du 21 mars 2026 relative à l'élection des adjoints,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Madame Laetitia PAHUD, adjointe au Maire,

ARRÊTE

Article 1 : En application de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Laetitia PAHUD, adjointe au Maire est déléguée, à compter du 2 avril 2026, pour intervenir dans les domaines suivants : **la jeunesse, la petite enfance et les affaires scolaires, la transition écologique et les espaces verts.**

Elle assurera les fonctions suivantes :

La délégation inclut la mise en œuvre et le suivi des actions en faveur de la jeunesse, des affaires scolaires ainsi que de la petite enfance sur le territoire de la commune,

- l'organisation et le suivi des services liés à l'enfance (écoles, restauration scolaire, accueil périscolaire et extrascolaire)
- la coordination des actions en lien avec les établissements scolaires
- le développement des actions en faveur de la jeunesse et de l'enfance
- le suivi des dispositifs d'accueil et d'accompagnement des enfants et des jeunes (animations, accompagnement, prévention), en lien avec les structures et partenaires jeunesse du territoire
- le suivi des dispositifs liés à la petite enfance (accueil, modes de garde, structures dédiées, la crèche Arc-en-Ciel et les crèches privées)
- la relation avec les familles dans le cadre des affaires scolaires et de la crèche Arc-en-ciel.

La délégation inclut la mise en œuvre et le suivi des actions relatives à la transition écologique et à la gestion des espaces verts sur le territoire de la commune. À ce titre, elle comprend notamment :

- la définition et le suivi des actions de transition écologique et d'adaptation au changement climatique, notamment le suivi de la gestion de l'eau et de la préservation de la ressource en collaboration avec les instances compétentes, l'arborisation de la commune et la végétalisation des cours d'école
- la mise en œuvre des politiques de développement durable à l'échelle communale, en lien avec les programmes et schémas intercommunaux
- la préservation, la gestion et la valorisation des espaces verts, en ce compris la supervision des jardins partagés
- la mise en œuvre et le suivi des actions en faveur de la biodiversité
- la sensibilisation et les actions de protection de l'environnement.

La délégation prévoit le suivi des demandes et réclamations des administrés en lien avec ces domaines.

Article 2 : Dans le champ de sa délégation, Madame Laetitia PAHUD est habilitée à signer les documents, courriers et pièces administratives, ainsi que les devis et bons de commande d'un montant maximal de 1 000 euros, concernant les affaires relatives aux attributions énumérées à l'article 1.

Article 3 : La signature par Madame Laetitia PAHUD des pièces et actes repris à l'article 2 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « Pour le Maire et par délégation, ».

Article 4 : La présente délégation étant consentie sous ma responsabilité et sous ma surveillance, le délégataire devra me rendre compte, sans délai, de toutes les décisions prises et documents signés à ce titre.

Article 5 : Le Maire, le Directeur Général des Services de la commune de Veigy-Foncenex, et le SGC de Thonon-les-Bains sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 7 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et inscrit au recueil des actes administratifs de la commune de Veigy-Foncenex.

Certifié exécutoire,
Transmis au représentant
de l'État le : 13 AVR. 2026
Affiché, publié, ou notifié le : 13 AVR. 2026

Fait à Veigy-Foncenex, le 10 avril 2026
Le Maire,
Philipp DALHEIMER

Le Maire,
Philipp DALHEIMER

